



COMPTE RENDU DE LA 199^e RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE JAMES

(ADOPTÉ)

- DATE** : Les 7 et 8 février 2017
- LIEU** : Salle de réunion de l'Hôtel Waastooskuun, Chisasibi
- PRÉSENCES** : Manon Cyr, Québec
Annie Déziel, Canada
Pascale Labbé, Québec, présidente
Ginette Lajoie, Gouvernement de la nation crie (GNC)
Chantal Otter Tétreault, GNC
Jean Picard, Canada, vice-président
Melissa Saganash, GNC
Jean-Yves Savaria, Canada
Mélanie Veilleux-Nolin, Québec

Marc Jetten, secrétaire exécutif
Graeme Morin, analyste en environnement
- ABSENCES** : Andy Baribeau, GNC
François Provost, Québec
Yvon Boilard, membre d'office, Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage (CCPPP)
- INVITÉS** :
- Pour le point 2:** Robert Kanatewat, signataire de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ)
- Pour le point 3 :** George Lameboy, Centre de recherche crie de Chisasibi (CRCC)
Chelsea Thiessen, CRCC
Pahren Tangye, CRCC
- Pour le point 4 (par téléphone) :** Lorie Cummings, chef d'unité, Élaboration et analyse de règlements, Environnement et Changement Climatique Canada (ECCC)
Sylvie Richard, gestionnaire, Études de suivi des effets sur l'environnement, Produits forestiers et Loi sur les pêches, ECCC
Albert Thibodeau, ingénieur, Direction générale de la protection de l'environnement, ECCC
- Pour le point 5 :** Johanne Lacasse, directrice générale, Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James
John Paul Murdoch, secrétaire corporatif, Gouvernement de la nation crie

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition d'Annie Déziel, appuyée par Chantal Otter Tétreault, l'ordre du jour est adopté tel que modifié.

2. ALLOCUTION DE ROBERT KANATEWAT CONCERNANT LE CONTEXTE DE SIGNATURE ET DE MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DE LA BAIE JAMES ET DU NORD QUÉBÉCOIS

M. Kanatewat présente le contexte entourant la signature et la mise en œuvre de la CBJNQ en 1975 (voir le sommaire de l'allocution en Annexe 1 de ce compte rendu).

3. PRÉSENTATION DU CENTRE DE RECHERCHE CRIE DE CHISASIBI

George Lameboy et Chelsea Thiessen présentent les objectifs et la mise sur pied en cours du Centre de recherche (voir le sommaire en Annexe 2 de ce compte rendu).

4. PRÉSENTATION CONCERNANT LES MODIFICATIONS PROPOSÉES AU RÈGLEMENT SUR LES EFFLUENTS DES MINES DE MÉTAUX

Lorie Cummings d'Environnement et Changement climatique Canada présente les modifications proposées au Règlement sur les effluents de mines de métaux (voir le sommaire de la présentation en Annexe 3).

5. PRÉSENTATION DU GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'EYYOU ISTCHEE BAIE-JAMES CONCERNANT LA PLANIFICATION TERRITORIALE

Johanne Lacasse, directrice générale du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ), présente le processus de planification territoriale, ainsi qu'une requête du GREIBJ à l'intention du CCEBJ (voir le sommaire de la présentation à l'Annexe 4).

6. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA 199^E RÉUNION (1^{ER} DÉCEMBRE 2016)

Les membres proposent plusieurs modifications au projet de compte rendu de la réunion du 1^{er} décembre 2016. Le secrétaire effectuera les modifications et soumettra la version révisée du projet de compte rendu aux membres pour une adoption par courriel.

7. PRIORITÉS 2015-2017

- a. *Évaluation environnementale stratégique et projet de loi 102 modernisant la Loi sur la qualité de l'environnement*

Le CCEBJ a déposé son mémoire concernant le projet de loi 102 à la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale en novembre 2016. Depuis la fin des audiences, les membres de la Commission font l'analyse article par article du projet de loi, en ajoutant des amendements, selon le cas. Pour l'instant, le CCEBJ ne sait pas si ses recommandations concernant l'évaluation environnementale stratégique (ÉES) des stratégies, politiques, plans et programmes ainsi que les modifications au régime d'autorisation seront retenues. Une membre soulève la question des recours du CCEBJ dans l'éventualité où ses recommandations ne seraient pas retenues.

b. *Évaluation des effets cumulatifs*

Le Sous-comité examinera les rapports transmis récemment par le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) concernant les pratiques d'évaluation des effets cumulatifs (ÉEC) à l'échelle du Canada. Cette documentation devrait orienter la prochaine étape, c'est-à-dire la recherche d'un modèle, avec l'aide d'un expert, pour l'ÉEC à l'échelle régionale.

8. CONSULTATIONS PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA**a. *Examen des processus fédéraux d'évaluation environnementale***

Le mémoire adopté par le CCEBJ a été transmis au Comité d'experts sur l'examen des processus d'évaluation environnementale le 6 février 2017. Le mémoire présente le contexte particulier d'évaluation environnementale dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James. En outre, le CCEBJ y souligne la nécessité de mieux coordonner la procédure de la Loi canadienne d'évaluation environnementale avec le processus d'évaluation et d'examen du chapitre 22 de la Convention. Le Comité d'experts a reporté le dépôt de son rapport à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada afin de tenir compte de l'ensemble des mémoires qui lui seront transmis.

b. *Examen de la Loi sur les pêches et de la Loi sur la protection de la navigation*

Les commentaires du CCEBJ dans le cadre de l'examen de ces deux lois ont trait à l'importance de renforcer la protection des pêches et celle de la navigation dans le cadre de l'exercice des droits de récolte faunique reconnus aux Cris par la Convention. À l'égard de la Loi sur les pêches, le CCEBJ recommande entre autres de rendre obligatoire le programme d'échange d'information entre les promoteurs et les Cris pour améliorer les autoévaluations de projets ne nécessitant pas d'autorisation ni examen en vertu de la Loi.

9. ADMINISTRATION**a. *Projet de résolution concernant de la semaine de travail de l'agente de secrétariat***

Le secrétaire exécutif présente les motifs justifiant une augmentation du nombre d'heures travaillées par l'agente de secrétariat de façon hebdomadaire. Sur une proposition de Jean Picard, appuyée par Melissa Saganash, la Résolution no 2017-02-08-01 portant la semaine de travail de l'agente à 21 heures est adoptée telle que modifiée.

b. *Modalités de versement de la subvention du CCEBJ*

Les membres discutent des options pour le CCEBJ dans l'éventualité où Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) proposerait une entente pour verser directement sa part de la subvention au Comité. Les membres conviennent qu'il revient aux parties signataires de la CBJNQ de déterminer les modalités de financement du CCEBJ. Les gouvernements du Canada, du Québec et de la Nation crie ont toutefois la responsabilité de s'assurer que les fonds soient transmis au CCEBJ de façon diligente afin qu'il puisse s'acquitter de son mandat en vertu de la Convention.

c. *Déménagement du secrétariat*

Les secrétariats du CCEBJ et du Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage déménageront dans leurs nouveaux locaux, au 1080, Côte du Beaver Hall à Montréal, en juillet 2017. Ce local comprend une salle de réunion.

10. ENJEUX POUR L'EXAMEN DES PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉS TACTIQUES (PAFIT)

En vue de l'examen des projets de PAFIT, dont le dépôt est attendu au printemps 2017, les membres révisent le document présentant les deux enjeux (ou paramètres) que le CCEBJ souhaite considérer dans le cadre de son examen. Les membres souhaitent clarifier l'importance de la prise en compte des effets cumulatifs, notamment ceux de nouvelles routes forestières, durant la planification de l'aménagement forestier. Or, les PAFIT, qui sont d'ordre stratégique, ne présentent pas le réseau de routes qui seront construites en appui aux interventions prévues. Ces informations se trouveraient plutôt dans les plans d'aménagement forestier intégrés opérationnels (PAFIO).

Le document sur les enjeux précisera les besoins en information du CCEBJ s'il veut considérer les effets cumulatifs des routes forestières dans le cadre de son examen. L'analyste transmettra dans les prochains jours la version révisée du document en vue de son adoption par les membres et sa transmission au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

11. DEVIS CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES POUR LA PROTECTION DU CARIBOU FORESTIER

Le Sous-comité du CCEBJ sur le caribou forestier présente la version révisée du devis concernant une synthèse des connaissances et des actions proposées pour le caribou forestier en Eeyou Istchee Baie-James. Le devis prévoit également que le chercheur retenu établisse une comparaison entre les actions proposées et celles mises de l'avant par les gouvernements. Le chercheur retenu devra également présenter des solutions pour assurer le rétablissement du caribou forestier. Ce rapport devrait éclairer le CCEBJ en vue de la préparation de recommandations à l'intention du gouvernement du Québec concernant l'élaboration de sa stratégie de rétablissement du caribou forestier à long terme.

12. SUIVI DES DOSSIERS

a. *Projet de guide des promoteurs concernant le processus du chapitre 22 et la participation publique*

Le Groupe de travail du CCEBJ comprenant des membres des comités d'évaluation et d'examen a tenu sa première rencontre le 2 février 2017. Les échanges du Groupe permettront à l'analyste de présenter son plan de rédaction pour le guide. Le CCEBJ souhaite ainsi mettre en œuvre une des recommandations de son rapport sur la participation publique (2015).

b. *Projet de nouveau portrait des changements climatiques en Eeyou Istchee Baie-James*

Le CCEBJ souhaite mettre à jour le portrait des impacts des changements climatiques présenté en 2008. Ce nouveau rapport ferait également un survol des initiatives menées sur le territoire pour s'adapter aux changements environnementaux. Un membre et le secrétariat prévoient des démarches avec le Consortium OURANOS pour impliquer un chercheur dans le projet. Ce dernier pourrait être financé par Environnement et Changement climatique Canada.

c. *Guides du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) sur la consultation publique et les comités de suivi*

Le MERN a publié en septembre 2016 deux guides à l'intention des promoteurs de projets, le premier traitant de la consultation publique, le second de la création de comités de suivi. Bien que les guides concernent des projets de moins de 2000 tonnes par jour au Québec méridional, des encadrés stipulent qu'un processus distinct s'applique en territoire conventionné. Comme l'a mentionné la présidente du Comité d'examen (COMEX) dans une lettre au CCEBJ, le libellé du Guide sur la consultation publique du MERN pourrait amener des promoteurs à croire qu'ils n'ont aucune démarche à entreprendre auprès des communautés touchées par leurs projets en milieu nordique. Le CCEBJ écrira au MERN pour recommander que le guide soit modifié pour souligner l'importance des bonnes pratiques de consultation publique, au Sud du Québec comme en territoire conventionné. Le Guide du MERN pourrait également inclure en lien le document présentant les attentes du COMEX envers les promoteurs en matière de consultation publique.

13. VARIA**a. *Orientations du MERN en matière d'acceptabilité sociale***

Après les tables rondes tenues en 2015 et le Livre vert déposé en 2016, le MERN a dévoilé en janvier 2017 ses orientations en matière d'acceptabilité sociale. Le secrétaire observe que ces orientations ne semblent pas tenir compte des recommandations déposées par le CCEBJ dans le cadre des consultations sur le Livre vert en avril 2016. Le secrétaire présentera un tableau comparatif des orientations du MERN et des recommandations du CCEBJ. Le cas échéant, le CCEBJ écrira au ministre du MERN pour mieux comprendre pourquoi ses recommandations n'ont pas été retenues.

b. *Congrès du « International Association for Impact Assessment » (IAIA)*

Dans le cadre du volet autochtone du Congrès de l'IAIA, du 4 au 7 avril 2017, une membre fait part d'une initiative des Cris de Waskaganish : ces derniers invitent des congressistes autochtones de partout au monde à visiter sans frais le site de pêche traditionnelle de Smokey Hill, sur la rivière Rupert.

14. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine rencontre du CCEBJ aura lieu à l'Institut Maurice-Lamontagne de Mont-Joli, le 26 avril 2017.



Marc Jetten, secrétaire exécutif
Le 27 avril 2017

ANNEXE 1: ALLOCUTION DE ROBERT KANATEWAT CONCERNANT LE CONTEXTE DE SIGNATURE ET DE MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DE LA BAIE JAMES ET DU NORD QUÉBÉCOIS

M. Kanatewat présente le contexte des négociations en vue de la signature de la CBJNQ en 1975. Après avoir bloqué temporairement les travaux du Complexe La Grande suite à l'obtention d'une injonction, les Cris ont pu s'asseoir avec les représentants des gouvernements du Canada et du Québec pour négocier. Les représentants cris ont alors déposé une proposition en onze points qui constituent, aujourd'hui encore, les fondements de la CBJNQ. Ces points touchaient notamment le régime des terres, le mode de vie et la langue des Cris.

Or, la mise en œuvre de la CBJNQ s'est avérée complexe. Apparemment, chacune des parties comptait sur l'autre pour mettre en œuvre les dispositions. Éventuellement, les Cris ont mis de la pression, notamment par le biais des tribunaux, pour que la CBJNQ soit mise en œuvre. Ceci a mené à la signature de nouvelles ententes, dont l'Entente concernant une nouvelle relation entre le Québec et les Cris (dite « Paix des Braves ») en 2002.

La mise en œuvre de CBJNQ impliquait aussi une prise en charge, par les Cris, de l'administration de leurs communautés ainsi que de leurs institutions scolaires et de santé. Afin de développer les compétences, il fallait convaincre des non-autochtones d'occuper les postes temporairement tout en formant la relève crie. À cet égard, Robert Kanatewat a toujours été convaincu que les Cris pouvaient prendre leur place et occuper les postes les plus élevés de leurs organisations.

Sur le plan de l'environnement, M. Kanatewat estime que la nature a toujours pris soin d'elle-même. Certaines espèces sont plus abondantes qu'avant, tandis que d'autres sont en déclin. Selon Robert Kanatewat, c'est la façon qu'a la nature de contrôler le niveau de récolte faunique. Le régime de protection de l'environnement et du milieu social (chapitre 22 de la CBJNQ) a pour but de s'assurer que l'on prenne soin du territoire au bénéfice des générations futures.

Robert Kanatewat était chef de la Nation crie de Chisasibi au moment de la signature de la Convention. Dans cette fonction, il a pris la décision de déménager la communauté de l'Île de Fort-George à son site actuel en raison des risques d'érosion et d'inondation de l'île suite à la mise en service des centrales hydroélectriques. Plusieurs familles ne voulaient pas déménager, mais il fallait avoir la vision de ce que serait la communauté 40 ans plus tard. Il aurait été impossible d'établir la population actuelle de plus de 4000 habitants sur cette petite île de la rivière La Grande.

En réponse à une question concernant les comités du chapitre 22 de la CBJNQ, M. Kanatewat souligne l'importance pour les comités de travailler ensemble en trouvant des compromis. Il en est de même entre les Cris et les non-autochtones. Les Cris n'ont pas l'intention de quitter leur territoire, et ils ne peuvent pas retourner les non-autochtones à leurs lieux d'origine, donc il faut trouver des façons de vivre ensemble.

ANNEXE 2 : PRÉSENTATION DU CENTRE DE RECHERCHE CRIE DE CHISASIBI

Chelsea Thiessen explique que le Centre de recherche crie de Chisasibi émane d'un désir de renforcer les capacités locales en matière de recherche en environnement. Pour ce faire, le Centre souhaite allier les savoirs traditionnels dont les Cris disposent avec les savoirs scientifiques, qui sont externes à la communauté. À terme, le Centre souhaite former de jeunes cris, avec l'aide des scientifiques, afin qu'ils puissent contribuer à la compréhension de problèmes environnementaux et assurer le suivi des milieux.

George Lameboy croit que la jonction des savoirs traditionnels et scientifiques permettrait de mieux comprendre des phénomènes complexes tel le déclin des herbiers à zostères dans les eaux côtières de la baie James. Habituellement, les chercheurs viennent dans la communauté, colligent leurs données et repartent. M.

Lameboy estime que les chercheurs pourraient plutôt contribuer au développement d'une expertise scientifique propre aux communautés cries.

George Lameboy précise que le déclin des herbiers à zostères coïncide avec la mise en service des centrales hydroélectriques, au début des années 1980, ce qui a augmenté le débit de la rivière La Grande; ceci a entraîné une rupture de l'équilibre entre l'eau douce et l'eau salée dans la zone intertidale de la baie où les outardes s'alimentent. Ainsi, le déclin des herbiers a un impact important sur la chasse des Cris. Pour son territoire de chasse seulement, 25 unités familiales seraient touchées par la baisse de récolte des outardes et autre sauvagine. Le Centre de recherche aimerait établir un programme de restauration des herbiers à zostères, mais il faut d'abord mieux comprendre les causes du déclin, incluant l'impact possible des changements climatiques.

En réponse à une question d'une membre, George Lameboy précise que le Centre s'intéresse également à des enjeux tel le déclin de la population de truites mouchetées (ombles de fontaine) de la rivière Kapsaoui, au nord de Chisasibi. La période de migration, qui durait autrefois plusieurs mois, est réduite à deux semaines, de sorte les Cris envisagent de suspendre la pêche traditionnelle pour faciliter le rétablissement de la population. Dans le cas du corégone, une autre espèce prisée des Cris, certains ont remarqué une altération du goût, le rendant peu comestible. Il s'agit d'enjeux pour lequel les savoirs traditionnels, fondés sur des observations sur le terrain dans la durée, pourraient être bonifiés par l'acquisition d'une expertise scientifique. En se basant entre autres sur les études scientifiques connues pour le territoire, il faudrait d'abord établir les conditions de référence pour ces milieux.

Selon Chelsea Thiessen, il s'agit aussi d'établir des modèles pour les jeunes cris intéressés par les sciences. Le développement de compétences scientifiques leur permettrait de contribuer à une meilleure compréhension et à la recherche de solutions aux problèmes environnementaux touchant leur communauté. Selon une membre, de telles initiatives, comme le mouvement de la science citoyenne, répondent à un besoin de maîtriser les outils pour mieux comprendre son environnement.

ANNEXE 3 : PRÉSENTATION CONCERNANT LES MODIFICATIONS PROPOSÉES AU RÈGLEMENT SUR LES EFFLUENTS DES MINES DE MÉTAUX

Participants d'ECCC

Lorie Cummings, chef d'unité, Élaboration des règlements et analyse, division des mines et traitement
Sylvie Richard, gestionnaire, Suivi des effets sur l'environnement, division des produits forestiers et de la Loi sur les pêches

Albert Thibodeau, ingénieur de projet, division des mines et traitement

Contenu

- Le Règlement sur les effluents des mines de métaux (REMM), en vertu de la Loi sur les pêches, permet aux mines de métaux de rejeter des effluents dans l'environnement à certaines conditions, et impose un suivi et d'autres exigences aux mines touchées ;
- Le REMM est entré en vigueur en 2002, et un examen décennal a été amorcé en 2012 afin d'examiner le Règlement. Le Gouvernement de la nation crie a participé à l'examen décennal;
- L'examen décennal s'est traduit par une série d'amendements proposés au REMM, lesquels sont susceptibles d'être publiés en mai 2017;
- Les amendements proposés comprennent l'augmentation de la sévérité des limites de certaines substances nocives contenues dans les effluents de mines de métaux, la réglementation des mines de diamants en tant que mines en vertu du REMM, l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacité des exigences du suivi des effets sur l'environnement et certaines modifications administratives;

- ECCC communique avec les communautés vivant aux abords des mines de diamants afin de les informer des changements proposés et de la prochaine période de commentaires publics relativement aux propositions d'amendement au REMM;
- ECCC a approché la Nation Crie de Mistissini et est en contact avec Alan Penn du Gouvernement de la nation crie.

Discussion

- Les participants ont recommandé à ECCC de communiquer avec Aurora Hernandez du Gouvernement de la nation crie à titre de personne-ressource [ECCC est entré en communication avec Aurora après la réunion du CCEBJ] ;
- Les participants ont recommandé à ECCC de communiquer avec le Comité consultatif de l'environnement Kativik et lui faire une présentation semblable à celle-ci. [ECCC a communiqué avec le CCEK et doit faire une présentation à sa réunion du 16 mars].

Questions et réponses

Q1 : Y a-t-il lieu d'envisager une harmonisation entre les exigences proposées dans le cadre du REMM et les exigences du Québec, comme celles contenues à la Directive 019?

R1 : En principe, ECCC s'efforce d'harmoniser ses exigences avec les exigences provinciales et territoriales existantes, lorsque cela est possible.

Q2 : Est-ce que les mines de charbon ou d'autres types de mines seront régies par le REMM en vertu des modifications proposées?

R2 : Les mines de diamants sont le seul type de mines nouvellement proposé pour être réglementé par le REMM. ECCC publiera prochainement un document-cadre en vue d'établir un cadre réglementaire distinct pour les effluents des mines de charbon.

Q3 : Pour les mines de diamant, est-ce que les mines de surface (à ciel ouvert) et les mines souterraines devraient être assujetties au REMM ?

R3 : Oui, autant les mines de surface que les mines souterraines seraient régies par les amendements proposés au REMM.

ANNEXE 4 : PRÉSENTATION DE JOHANNE LACASSE, DU GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'ÉYEU ISTCHEE BAIE-JAMES, CONCERNANT LE PROCESSUS DE PLANIFICATION TERRITORIALE

Johanne Lacasse présente les initiatives de planification territoriale dans lesquelles le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ) est engagé. Elle mentionne d'emblée que le GREIBJ sollicite l'avis du CCEBJ sur la façon dont ces initiatives doivent être adaptées au contexte du territoire.

Mme Lacasse explique qu'en vertu de l'Entente sur la gouvernance du territoire d'Eeyou Istchee Baie-James, conclue en 2012, la GREIBJ dispose, en terres de catégorie III¹, de pouvoirs équivalents à ceux d'une municipalité, d'une municipalité régionale de comté (MRC) et d'une conférence régionale des élus (CRÉ) en matière d'aménagement des terres. À cette fin, la GREIBJ a créé un comité des ressources naturelles (CRN) composé à parts égales de représentants des Cris et des Jamésiens.

¹ Il s'agit de terres publiques où le prélèvement de certaines espèces fauniques est réservé aux autochtones en vertu de la Convention de la Baie James et du Nord québécois.

Le GREIBJ agit d'abord comme participant à l'élaboration du plan d'affectation du territoire public (PATP) qui relève du gouvernement du Québec. Le PATP établit les grandes orientations gouvernementales en matière d'affectation des terres publiques et facilite l'intervention cohérente des différents ministères sur le territoire. Par ailleurs, le GREIBJ prépare le plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT). Ce plan traduit la vision concertée des acteurs régionaux en matière de priorités de développement et de protection pour les différents secteurs. Le PRDIRT concerne autant l'aménagement forestier que le développement minier, le récréotourisme et les aires protégées.

Dans le domaine de l'aménagement forestier, la GREIBJ a également la responsabilité de mettre sur pied, pour chaque unité d'aménagement, les tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT). Ces tables ont pour but d'intégrer les intérêts et les préoccupations des organismes et des personnes touchés par l'aménagement forestier. Les TLGIRT doivent ensuite traduire ces préoccupations en objectifs et en cibles à considérer lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégrés tactiques (PAFIT) et opérationnels (PAFIO) par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Afin de faciliter la disponibilité des membres des TLGIRT, plusieurs unités d'aménagement ont été regroupées; le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James compte neuf TLGIRT pour 19 unités d'aménagement.

Le GREIBJ fait face à un défi sur le plan des ressources pour la planification territoriale. Pour l'heure, le GREIBJ attend toujours le financement du gouvernement du Québec pour l'élaboration du PRDIRT. Ce montant permettrait d'embaucher des professionnels en aménagement pouvant superviser l'élaboration du PRDIRT.

Le CRN a rencontré un blocage dans ses travaux en raison d'interprétations divergentes concernant la portée des PATP et des PRDIRT. Dans ce contexte, Johanne Lacasse explique que le CCEBJ, dans son rôle de conseiller des gouvernements, pourrait éclairer le GREIBJ quant aux adaptations nécessaires, dans les PATP et les PRDIRT, pour tenir compte des particularités du territoire d'Eeyou Istchee Baie-James.

La GREIBJ demeure à la disposition du CCEBJ dans l'éventualité où il aurait des questions concernant le mandat. Vu les échéanciers prévus pour l'élaboration du PATP et du PRDIRT, le CCEBJ devrait présenter sa recommandation d'ici la fin mars 2017. Les membres forment un sous-comité qui, avec l'analyste, sera chargé d'élaborer une première ébauche de l'avis attendu.